

## Label santé Jeunes

En partenariat avec la Mutualité Française Rhône-Alpes (MFRA), votre mutuelle propose le Label santé Jeunes. Il vise à favoriser l'accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins des jeunes en cours d'insertion.

Ce label garantit :

- Une prise en charge immédiate par la mutuelle, sans stage.
- Une cotisation à un prix abordable.
- Une attention particulière des agents conseil, et la vigilance d'une personne référente au sein de la mutuelle, interlocutrice privilégiée des éducateurs, animateurs et référents santé des organismes d'insertion des jeunes, en particulier en cas de retard de cotisation, de difficultés financières ou d'orientation vers des professionnels de santé sans dépassement d'honoraires.
- L'accès au tiers-payant dans les pharmacies, dans les services de soins et d'accompagnement mutualistes et chez tout professionnel de santé conventionné avec la mutuelle.
- Un remboursement des soins préventifs, médicaux, paramédicaux, dentaires et hospitaliers sur la base ticket modérateur<sup>1</sup> ou contrat responsable<sup>2</sup>, la mutuelle restant libre de proposer des prestations complémentaires (prévention, contraception, optique, etc.) selon les besoins des jeunes qui s'adressent à elle.
- L'accès sans dépassement d'honoraires aux Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes et aux réseaux de santé partenaires de la Mutualité, dont la MFRA publiera la liste et les caractéristiques actualisées et qu'elle sollicitera pour valoriser ou susciter leur offre de prestations adaptées à ce public (dentaire, optique, etc.).